

TRANSMIS LE 21 DEC 2022
REÇU LE 21 DEC 2022
AFFICHÉ LE 21 DEC 2022
NOTIFIÉ LE 22 DEC 2022
PUBLIÉ LE 22 DEC 2022

2022/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2022**

DÉLIBÉRATION N°20

**OBJET : TECHNIQUES/ESPACES VERTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA CRÉATION D'UNE NOUE
PAYSAGÈRE DANS LA RUE JEAN MOULIN À FRANCONVILLE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par
Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier
MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE
BERRE, Patrick BOULLÉ, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-
GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland
CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie
FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle
SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane
USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Sabrina FORTUNATO : Florence DECOURTY

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Rachel SABATIER-GIRAULT : Étienne LE BÉCHEC

Valentin BARTECKI : Xavier MELKI

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Absent excusé

Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Patrick BOULLÉ

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein
du Conseil Municipal : Patrick BOULLÉ a reçu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et il les a
acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



2022/...

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°20 du CM du 15 décembre 2022 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°20

OBJET : TECHNIQUES/ESPACES VERTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA CRÉATION D'UNE NOUE PAYSAGÈRE DANS LA RUE JEAN MOULIN A FRANCONVILLE.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Franconville de procéder à la création d'une noue paysagère dans la rue Jean Moulin à Franconville,

CONSIDÉRANT le soutien apporté par le Conseil départemental du Val-d'Oise en faveur de la gestion des eaux pluviales et de la biodiversité sur son territoire,

APRES l'avis de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité" en date du 6 décembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour la création d'une noue paysagère dans la rue Jean Moulin à Franconville

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 1323 fonction 734 du budget de la Commune,

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

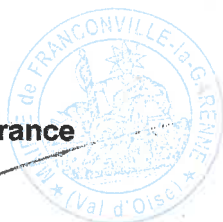
À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

15 DEC 2022



Signature du Maire
Signature du Maire

Jean-Charles Guiso

Acte à classer**DEL15122022Q20**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-21T15-59-06.00 (MI242133311)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20221215-DEL15122022Q20-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES/ESPACES VERTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA CRÉATION D'UNE NOUE PAYSAGÈRE DANS LA RUE JEAN MOULIN A TRAMCONVILLE.

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 20 TECH - SUB. CD95 CREATION
NOUE PAYSAGERE RUE JEAN
MOULIN.PDF

Multicanaal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/22 à 15:59

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 21/12/22 à 15:59

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 21/12/22 à 17:10

